



# COMMUNE DE DOURGNE

## Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal Du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le dix-neuf février à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame Dominique COUGNAUD, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, M. COLLOT Adrien Adjoints.  
Mmes FOURNES Véronique, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia et MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusées :** Mmes HERNANDEZ Gisèle (pouvoir à MONTAGNÉ Isabelle), LANDESSE Corinne (pouvoir à POIREL Stéphane).

**Absents :** MM. BARTOLO Thibaut, BEILLARD Adrien.

**Secrétaire de séance :** Mme DIOT Stéphanie, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Le Procès-verbal du conseil du 19 février 2024 est validé à l'unanimité.

-----  
Mme Le Maire informe le Conseil qu'est rajouté à l'ordre du jour la Bourse au Permis et la demande de subvention de la Bibliothèque de l'Autan.

### **1/ CAMPING** : Modification de la période d'ouverture :

Plusieurs évènements cette année nécessiteraient l'ouverture du camping : le congrès national de spéléologie qui aura lieu le week-end de Pentecôte du 18 au 20 mai ainsi que le Freeride 2024 qui aura lieu en mai ou juin en fonction des week-end disponibles.

Freeride : demande des organisateurs pour organiser en Mai ou Juin 2024 leur rassemblement pour la pratique de sports d'inertie (longskate, streetluge, roller) sur route fermée à la circulation. Leur projet : descente de 1.7 km sur la D12, départ La carrière et arrivée bas de la Route d'Arfons. Tout est géré par l'Association en charge de l'évènement dans le cadre du respect des règles du règlement technique et sportif fourni par la FFRS (Fédération Française de Roller Sports)

Pour permettre d'accueillir les participants, et de facturer les nuitées, nous allons modifier la période d'ouverture du camping et de la régie pour plus de simplicité du 1<sup>er</sup> janv au 31 décembre.

### **2/ VESTIAIRES DU FOOT** : demandes de Subventions pour les réhabiliter

Mme le Maire rappelle au conseil qu'un état des lieux a été réalisé avec le Président du Club de foot US AUTAN concernant les vestiaires et que nous en avons conclu qu'il était nécessaire de les réhabiliter afin de permettre aux utilisateurs, enfants et adultes, de pouvoir se changer et se doucher dans des conditions normales.

Aujourd'hui, il n'y a pas de chauffage dans les locaux, l'accès à la commande des douchettes se fait par une chaînette qui doit être rallongée quand les enfants sont concernés, les plaques du plafond sont manquantes par endroit et un des vestiaires n'a pas d'isolation au plafond. Les murs doivent être lessivés et repeints pour permettre d'être entretenus facilement et les toilettes d'être changées.

Ces locaux ont plusieurs dizaines d'année et ont besoin d'être rénové pour répondre aux attentes des bénévoles et des sportifs.

Le montant du projet est de 37 310.68 € HT.

Il est proposé au Conseil de demander les subventions suivantes :

|  |             |
|--|-------------|
| 1 / Etat – Dotation de Solidarité aux Investissements Locaux : |             |
| 30 % sur la totalité du projet soit.....                       | 11 193.20 € |
| 2/ Département du Tarn – Fonds de développement territorial :  |             |
| 15 % sur la totalité du projet soit.....                       | 5 596.60 €  |
| 3/ CCSA – Fonds de Concours sport                              |             |
| 27.5 % sur la totalité du projet soit.....                     | 10 260.43 € |
| <b>Autofinancement</b> :.....                                  | 10 260.45 € |
| Soit 27.5 %  |             |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, de

- **VALIDER** les demandes de subvention telles que présentée
- **INSCRIRE** le projet au budget
- **MANDATER** Mme le Maire pour toutes les démarches afférentes

### **3/ LOTISSEMENT COMMUNAL** : Mandat de représentation

Mme le Maire rappelle au conseil qu'en 2023 la Sté THEMELIA a réalisé une étude de faisabilité concernant la création du lotissement communal. Cette étude s'étant révélée positive, nous avons envoyé le 26 janvier dernier, à 3 sociétés, le dossier de consultation pour la mission de mandataire pour l'étude et la réalisation de l'aménagement du secteur Barthereyraud à Dougne afin qu'elles puissent nous présenter leur meilleure offre.

Ces sociétés sont les suivantes :

- **ARAC Occitanie** : Agence Régionale Aménagement Construction *Occitanie*, partenaire des opérateurs publics & privés pour leurs projets sur tous les territoires
- **ETB (Economie Technique Bâtiment)** : Depuis 1984, Spécialistes du bâtiment, ils assurent la construction et la rénovation immobilière ainsi que la maîtrise d'œuvre.
- **THEMELIA** : Sté d'économie mixte (SEM) experte en maîtrise d'ouvrage. Elle intervient dans l'élaboration, la réalisation et la gestion de projets d'aménagement, de construction et de réhabilitation pour le compte de clients publics (collectivités et syndicats mixtes) et privés (entreprises et associations).

La commission d'appel d'offres, le 5 mars dernier, a étudié les 3 réponses reçues qui ne contenaient que l'offre de Themelia, les 2 autres sociétés ayant répondu que leur plan de charge ne leur permettait pas de répondre positivement à notre sollicitation.

L'analyse de la candidature de Themelia a été déclarée conforme au cadre de marché de mandat d'étude ainsi que son offre d'un montant de 58 050 € HT qui correspond au budget fixé par la commune.

La commission d'appel d'offres propose donc d'attribuer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la Sté Themelia.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de la commission d'appel d'offres.
- **ATTRIBUE** le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le projet de lotissement communal à la Sté THEMELIA.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces afférentes qui seraient nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### **4/ ZAE nR – Zones d'Accélération pour l'implantation terrestre de production d'Énergies Renouvelables : Validation des zones sur la commune**

Mme le Maire rappelle au conseil que les zones d'accélération permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Les projets situés au sein de ces zones bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

Lors du conseil du 19 février dernier, nous avons précisé que l'information de la consultation avait commencé le 9 février 2024 par voie d'affichage sur les panneaux d'information de la mairie, sur le panneau lumineux ainsi que sur le site de la mairie et que les documents papier étaient mis à disposition des habitants à l'accueil de la mairie jusqu'au 9 mars 2024 pour recueillir les avis. En conséquence, les zones concernées seraient validées lors du prochain conseil municipal, et transmises à la Communauté de Communes Sor Agout et au référent préfectoral aux énergies renouvelables.

Vu la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et notamment son article 15 ;

Vu le courrier du préfet du département du Tarn du 06 juin 2023 relatif à la mise à disposition des données et éléments d'informations pour l'établissement des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Vu l'avis de la communauté de Communes Sor Agout suite au débat qui a eu lieu lors du conseil communautaire le 12 décembre 2023 sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire,

Vu les modalités de la consultation publique qui s'est tenue du 9 février 2024 au 9 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR** les zones d'accélération d'installation terrestres de production d'énergie renouvelable telles que jointes en annexe, à savoir les zones avec un potentiel solaire sur toiture élevé, et les zones avec un potentiel solaire sur des parkings de surface supérieure à 500 m<sup>2</sup> ainsi que sur les zones artisanales.
- **D'IDENTIFIER** comme zones à potentiel éolien sur la commune uniquement celles concernant le projet des Eoliennes de la Vialette.
- **D'IDENTIFIER** comme zone à potentiel agrivoltaïque les parcelles : A541, A1396, A1282, A529, A530, A531, A532, A533, A890, A534, A535 et A1279.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à transmettre ces propositions à la CCSA et au référent préfectoral

#### **5/ AVIS sur l'étude d'un projet agrivoltaïque sur la commune**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la société WATT and Co souhaiterait lancer une étude pour un projet agrivoltaïque sur les terrains privés à En Lanet de Mme Carles sur les parcelles suivantes : A 541, 1396, 1282, 529, 530, 531, 532, 533, 890, 534, 535 et 1279.

WATT & CO Ingénierie est une entreprise familiale française spécialisée dans le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques. L'ensemble parcellaire situé ci-dessus a été identifié pour recevoir un projet agrivoltaïque. La surface d'implantation définitive du projet sera à finaliser en fonction des enjeux de l'étude environnementale. Celle-ci sera pensée pour une intégration harmonieuse et respectueuse du territoire. Le projet sera constitué de structures portant des panneaux photovoltaïques, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un poste de livraison électrique d'où serait raccordé le projet agrivoltaïque.

Vu les parcelles concernées,

Considérant que Watt and Co est aux prémices du projet

Considérant que la surface d'implantation définitive du projet sera à finaliser en fonction des enjeux de l'étude environnementale,

Considérant que la Sté WATT and Co doit obtenir l'accord du Conseil en vue de réaliser les études de faisabilité (Techniques : accès, raccordement, Environnementales : faune, flore, paysage etc.) qui n'entraîneront aucun coût pour la commune et qui ne permettra pas la mise en œuvre du projet en tant que tel et qu'une nouvelle délibération pourra être proposée ultérieurement sur la base d'une étude complète qui offrira une vision éclairée des enjeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 abstention, décide

- **DE DONNER** un avis favorable à la poursuite des études du projet agrivoltaïque
- **D'AUTORISER** WATT and Co à réaliser toutes les études techniques et environnementales nécessaires à ce projet

## **6 / ACQUISITION D'UN TERRAIN :**

Le terrain à côté du Jardin de Figaro (face à la salle omnisports) Parcelle D 383 d'une contenance de 1 145 m<sup>2</sup> nous avait été proposé à l'achat par son propriétaire. Aucun montant n'avait été évoqué.

Mme le Maire demande au conseil si elle reprend contact avec le propriétaire pour cette acquisition.

Le conseil donne l'autorisation à Mme le Maire de poursuivre les négociations.

## **7/ DEMANDES DE SUBVENTION :**

- ❖ **Anciens Combattants FNACA :** Pour l'acquisition d'un nouveau drapeau nous demande une subvention. Leur devis est d'un montant de 1260.06 € TTC. Le Conseil Départemental leur donne 400 € et une demande de subvention complémentaire sera demandée à Sorèze puisque c'est le Comité Dourgne/Sorèze. Le Conseil municipal, à l'unanimité propose une subvention de 400 €
- ❖ **Association Bibliothèque de l'Autan :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité propose une subvention de 800 € pour le fonctionnement de la bibliothèque qui se substitue à la commune pour assurer ce service.

## **8/ BOURSES AUX PERMIS :**

Mme DIOT informe le Conseil Municipal que lors du bureau du 5 mars 2024, les élus de la Communauté de Communes Sor Agout ont validé la reconduction du dispositif « Bourses aux permis » pour l'année 2024.

Pour rappel, ce dispositif est une opération qui consiste en la prise en charge par la commune d'une partie du coût d'un permis de conduire pour des jeunes domiciliés sur le territoire et âgés entre 17 et 25 ans, en échange d'une activité bénévole d'intérêt public de 70 heures.

Le montant est fixé dans la charte d'engagement entre la commune et le bénéficiaire. La commune s'engage à verser la somme de 700 euros à l'auto-école désignée.

Le Relais Information Jeunesse gère toutes les étapes de candidatures/inscriptions des jeunes et soumet les candidats à leurs communes respectives. Chaque commune doit être représentée lors de la commission d'attribution des bourses. Ce représentant décidera du jeune pris en charge, de sa mission et de la période de réalisation des 70 heures.

Si nous souhaitons reconduire ce dispositif comme en 2024 et bénéficier de l'accompagnement du Relais Information Jeunesse, nous devons nous positionner auprès de la CCSA avant le mercredi 20 mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE RECONDUIRE** le dispositif « Bourses aux permis » pour l'année 2024 pour 1 permis
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces afférentes qui seraient nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Bourg-Centre Occitanie : une réunion a eu lieu le 8 mars en présence de la CCSA, du PETR et du CAUE pour nous présenter le document que nous vous remettons et pour lequel nous vous proposons une réunion de travail le mercredi 27 mars à 19 h. Prochaine réunion avec les 3 partenaires le 11 avril à la Mairie.
- ❖ Le prochain conseil municipal relatif aux Budgets 2024 aura lieu le vendredi 5 avril à 19h.
- ❖ Le Sénateur Bonnacarrère nous rendra visite le jeudi 4 avril de 15 h à 17 h
- ❖ Le Député Jean Terlier a confirmé sa venue à Dourgne le vendredi 12 avril de 12h à 18 h (repas avec les élus + visite entreprise + échanges avec les habitants ou associations sur rdv)
- ❖ PNRHL : étude sur l'accompagnement du bivouac sur le Parc pour identifier les besoins de nos territoires. Mr Billiard en charge de ce dossier contactera la personne référente. Un comité de suivi sera mis en place : Patrick Montagné et Adrien Collot se positionnent pour en faire partie.
- ❖ COPIL Natura 2000 : qui souhaite participer à la commission pilotage de la Montagne Noire Occidentale : Patrick Montagné et Adrien Collot se positionnent pour en faire partie.

**Fin du Conseil à 20h06**

La secrétaire de séance

Le Maire

Stéphanie DIOT

Dominique COUGNAUD

